

## **CHÂTEAU : Refus d'information – Demande de transparence**

Lors de notre dernier conseil communal, le 2 novembre, M. Olivier Martin a présenté une communication orale concernant le CHÂTEAU. Nous avons pu entendre que le projet du concours serait suivi, que le restaurant était bien prévu dans le donjon. Les fouilles qui ont eu lieu n'empêcheront pas ce projet.

A la suite de cette communication importante, j'ai demandé que tous les conseillers obtiennent cette information par écrit. Ceci m'a été refusé, me demandant d'attendre le prochain procès-verbal.

Faut-il attendre une mise à l'enquête et un préavis pour débattre de l'avenir du château pour lequel nous allons dépenser environ 10 Mios ?

### ARCHEOLOGIE VAUDOISE – Chroniques 2019

Pour avoir des informations, j'ai obtenu la revue « Archéologie vaudoise » chroniques 2019 qui consacre un dossier de 13 pages « Château de La Tour-de-Peilz : fouille archéologique d'une tour maîtresse de l'an Mil ». La découverte d'une tour, entourée d'une « chemise » du 11<sup>ème</sup> siècle est décrite, photos et plans à l'appui. Cette tour primitive est la plus ancienne du Canton de Vaud et l'une des deux plus anciennes de Suisse.

Il est dit dans ce dossier que les abords côté lac et les extensions de la forteresse côté terre restent à explorer.

### PREAVIS 28/2017, Crédit d'étude de 1'550'000.—frs.

Deux volets sont annoncés. Le deuxième « pourra être traité dans un avenir lointain en fonction des disponibilités financières de la Commune ».

Cette information n'a pas eu de développement et illustre bien les incohérences et le manque de respect des élus que nous sommes et des citoyens.

### MISE A L'ENQUETE

Nous avons appris par 24 Heures du 27 novembre une mise à l'enquête qui ne nous a pas été annoncée dans la présentation orale de M. Olivier Martin.

Avis d'enquête au pilier public du 28 novembre au 27 décembre 2020.

Consultation possible de plusieurs plans au Service Domaines et Bâtiments, et présentation d'une maquette. Un dossier de plus de 1'000 pages de ce projet n'est pas sur Internet.

Je demande donc à la Municipalité de nous informer sur les changements qui ont été décidés par rapport au concours primé en 2016 et particulièrement :

- La préservation de la Tour découverte et de son enceinte
- L'ouverture d'un mur médiéval protégé
- La disparition du jardin suspendu
- L'utilité d'une terrasse à la place de ce jardin
- L'utilité d'une bibliothèque dans le corps principal du château, pour qui ?
- La disparition d'une salle de jeu pour les familles

Le projet mis à l'enquête publique a toutes les caractéristiques d'une réaffectation du Château de La Tour-de-Peilz et indique que la Municipalité a en réalité perdu confiance dans l'avenir du Musée du Jeu.

Comment expliquer sinon qu'on retire à ce dernier les espaces du Rez-de-chaussée, espaces qui seraient plus utiles à son redéploiement qu'une fumeuse scénographie pour un contenu inconnu.

Merci de votre attention.

Anne Marie Arnaud, le 9 décembre 2020